

Excès de réglementation : danger !

Thème emblématique du développement durable, l'eau s'impose aujourd'hui comme un enjeu majeur pour nos territoires. De l'Europe (directive cadre sur l'eau, directive nitrates) en passant par l'Etat (Grenelle de l'environnement...) jusqu'au département (politique de l'eau potable du Conseil Général), l'eau est l'objet de toutes les préoccupations.

Autant dire que, d'une part, les nouveaux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les bassins Seine-Normandie et Loire-Bretagne, d'autre part le 4^{ème} programme de la directive nitrates qui prendront effet en 2010 nécessitent une mobilisation importante et une extrême vigilance de notre part.

La Chambre d'agriculture en a fait l'un des thèmes de sa session du 24 avril dernier car, dans la phase actuelle de consultation, notre compagnie doit émettre un avis sur ces futurs schémas et ce 4^{ème} programme.

Si ces documents sont faits pour être ambitieux écologiquement, ils doivent néanmoins être réalistes économiquement. Or, nous nous inquiétons des nouvelles contraintes imposées : généralisation des bandes enherbées, encadrement de la fertilisation, préservation des zones humides, pourcentage des pentes pour l'épandage...

Soucieuse de ne pas compromettre l'équilibre économique des exploitations face à ces mesures qui nous paraissent aller trop loin, la Chambre d'agriculture a rendu des avis négatifs et demandé des améliorations précises de ces différents textes.

Philippe LIROCHON



Informations consultables sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Avec mes p@rcelles

Calculez les besoins en fumure P-K de vos cultures, de chez vous en quelques clics !

Parmi les charges des exploitations céréalières, le poste P-K a connu la plus forte augmentation de prix entre 2006 et début 2009. Même si, depuis, le prix des engrais P-K a baissé ; d'un point de vue économique et technique, il devient nécessaire d'ajuster au plus près les apports afin d'optimiser vos marges.

Pour vous aider dans la gestion des engrais P-K, la Chambre d'agriculture vous propose, au travers de sa plate-forme de gestion mes p@rcelles, un outil d'aide à la décision des quantités de P et de K à apporter sur vos cultures. L'outil vous fournit un conseil adapté sur la base de **références locales** issues de 30 années d'essais de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir et des **publications du COMIFER**.

Quatre critères pour calculer les apports de P et de K

• L'exigence des cultures

L'exigence des cultures est directement liée à la capacité du système racinaire d'une plante à prélever du phosphore et du potassium dans la solution du sol ; notion à ne pas confondre avec le besoin des cultures qui correspond à la quantité prélevée par la plante.

• Les teneurs dans le sol

La notion de richesse de sol est relative : un même sol peut être "pauvre" pour une betterave ou un colza et "riche" pour un blé.

• La gestion des résidus

L'essentiel du phosphore prélevé se trouve dans les graines. Les tiges et feuilles sont très riches en potassium. La restitution des éléments contenus dans ces résidus, lorsqu'ils sont enfouis, représente un apport d'engrais soluble eau.

• Le passé récent de fertilisation

Les engrais P et K "vieillissent" au contact du sol en évoluant vers des formes moins disponibles pour les cultures.

L'analyse de terre, un outil fiable et complémentaire

L'analyse de terre est un indicateur de la quantité extractible dite assimilable dans le cas du phosphore ou échangeable dans le cas du potassium. C'est un outil fiable et économique indispensable pour raisonner la fumure P-K dans mes p@rcelles. Pour chaque parcelle ou chaque groupe de parcelles (même rotation, même type de sol), il est important de réaliser une analyse de sol régulièrement pour suivre la quantité des éléments en P-K de vos sols.

En résumé

Dans mes p@rcelles, vous renseignez :

- la culture implantée (lors de la construction de l'assolement en début de campagne),
- les résultats de l'analyse de sol récente que vous avez effectuée,
- le passé récent de fertilisation (pratiques de fertilisation P-K des années n-1 et n-2 uniquement pour les deux premières années d'utilisation de mes p@rcelles),
- la gestion des résidus de la culture.

L'outil vous indique alors l'impasse ou l'apport à faire sur chacune de vos parcelles.

Les prochaines rencontres autour de mes p@rcelles

Vous n'utilisez pas encore mes p@rcelles, vous êtes intéressés pour découvrir la plate-forme Internet : des réunions de démonstration et des formations aux différents outils de mes p@rcelles seront organisées dès le début de l'automne. Pour plus de renseignements et pour vous préinscrire aux prochaines sessions de formation :

Contacts :

Olivia David 02 37 24 45 26

Thierry Savoie 02 37 24 45 73



Un outil sécurisé et complet pour :

@ Construire votre assolement et visualiser la cartographie de votre exploitation,

@ Transférer vos données vers TéléPac,

@ Calculer vos doses optimales de N,

@ Calculer vos doses optimales de P et K, **Nouveau**

@ Imprimer votre plan prévisionnel de fumure et votre cahier d'épandage,

@ Enregistrer toutes vos interventions,

@ Vérifier la conformité des interventions phytosanitaires, **Nouveau**

@ Tenir à jour vos documents techniques et réglementaires,

@ Calculer vos marges brutes, **Nouveau**

Haut-débit obligatoire
Abonnement 2009 : 250 € HT comprenant l'accès à votre (vos) exploitation (s) et le suivi client.

En bref

Contrat d'apprentissage : une démarche simplifiée

A partir du 1^{er} juin 2009, vous pouvez signer un contrat d'apprentissage avec un jeune âgé de 15 ans (à compter du 1^{er} septembre 2009 et sous certaines conditions).

Afin de vous faciliter les démarches administratives lors de l'établissement de ce contrat, la Chambre d'agriculture vous propose la prestation « Contrat d'apprentissage facile ». Elle se charge d'établir le contrat, d'effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de procéder à son enregistrement. Coût de la prestation : 41,20 € HT
Contact : Nathalie Boulay
02 37 24 45 37

Choisissez vos formations pour juin 2009

Le catalogue des formations de juin 2009 est paru. Vous y trouverez des stages sur l'agriculture biologique, le solaire photovoltaïque,



la gestion de la fumure PK et organique, ainsi que des formations pour effectuer des enregistrements parcellaires avec mes p@rcelles (voir ci-contre).

Le catalogue est disponible auprès du service formation et consultable sur www.eure-et-loir.chambagri.fr

Contact : Bertrand de Lacheisserie - 02 37 24 45 42

Zone vulnérable : réunion d'information des éleveurs

La zone vulnérable s'étend désormais à la quasi-totalité du département à l'exception de quelques communes des cantons de La Loupe, Nogent le Rotrou et Authon du Perche. Votre exploitation sera peut-être concernée par l'application des directives nitrates. Afin de s'informer sur cette nouvelle réglementation et les solutions techniques y attendant, les éleveurs sont invités à la réunion prévue le mercredi 3 juin 2009, de 9h30 à 16h00, à la Maison de l'agriculture à Miermaigne. Plusieurs intervenants de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA animeront cette journée. Réservations préalables auprès de la FDSEA ou par fax au 02 37 30 03 67.

Alimentation animale

L'ensilage de céréales immatures peut être une bonne solution

Face à un déficit fourrager, à un accident climatique ou sanitaire sur les cultures, l'ensilage de céréales immatures peut, sous certaines conditions, être une solution. C'est aussi une pratique qui permet d'apporter des fibres dans la ration et limiter le risque d'acidose.

Récolter au bon stade !

La récolte se fait au stade laiteux-pâteux. Il faut viser une teneur en matière sèche de l'ordre de 30 à 35 %. Au-delà, la qualité du fourrage est moindre, la conservation est plus difficile et les quantités ingérées diminuent. Au stade laiteux-pâteux, le grain s'écrase facilement et la plante commence à jaunir.

Le bon stade pour récolter est court et dure moins d'une semaine. Il faut pratiquement

surveiller tous les jours l'évolution de la plante. Il faudra veiller également à ce qu'aucun traitement fongicide ou pesticide n'ait eu lieu moins de trois semaines avant la date de la récolte. Comme tout ensilage, il est recommandé de hacher assez fin et de bien tasser le silo. Il est également conseillé d'apporter un conservateur homologué. A défaut, 3 kg de sel au m² pourra être efficace.

Quelle place dans l'alimentation ?

Dans les exploitations avec peu d'herbe et une forte proportion de maïs, les éleveurs connaissent souvent des problèmes d'acidose au niveau de leur troupeau laitier. L'apport d'ensilage de céréales immatures en substitution d'une partie du maïs permet de diminuer la concentration éner-

gétique de la ration tout en améliorant son assimilation. D'après un essai réalisé sur vaches laitières à la Jaillière (44), avec un apport à hauteur de 20% dans la ration, on a constaté une meilleure valorisation des UFL de la ration avec une baisse du taux d'amidon. Il a également été remarqué une légère baisse de lait et une augmentation du taux butyreux.

Concrètement, l'utilisation d'une céréale immature sur la base de 20% de la ration permet d'augmenter l'apport de cellulose et de diluer l'amidon, de la même façon que le feraient 2 à 3 kg de foin. Cet apport permet un meilleur fonctionnement métabolique et favorise la rumination. A cause de sa valeur alimentaire peu élevée, l'utilisation seule de

ce fourrage ne convient pas aux vaches laitières en production. Mieux vaut réserver cet usage à des animaux à faibles besoins (vaches taries, génisses, bœufs...)

Contact : Hélène Stéphan
02 37 24 45 72

Quel rendement pour quelles valeurs ?

On estime que le rendement en ensilage, un mois avant la récolte du grain, équivaut à 170% du rendement en grain. Il faut ensuite déduire 15% de pertes pour obtenir le rendement utile. La valeur alimentaire des ensilages de céréales se rapproche de celle d'un ensilage de maïs médiocre ou d'un foin moyen (0,65 à 0,70 UFL - 50 à 60 PDIE / PDIN selon le types de céréales et la teneur en grain)